

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUIN 2013

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt et un juin deux mil treize, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Annie CABASSE-LAROCHE, Joëlle NEVEUX, Florent VILLANOVA, Michelle LETOT, Jean Christophe MILLIOT, M. TING, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Michel BOUVARD, Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIERE, Joëlle DUMOND, Liliane TISSERAND, André COURTIL, Paul HEIM, Joël PASQUETTE, Johnny RODRIGUES, Claude ICHARD, Mickaël PALHIER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Jean Paul OLLIVIER	a donné pouvoir à	M. le Maire
Marie Claude GUERIN	a donné pouvoir à	Liliane TISSERAND
Nicole LOTITO	a donné pouvoir à	J. Christophe MILLIOT
Patrick VEGAS	a donné pouvoir à	Michel BOUVARD
Jean Claude CARPENTIER	a donné pouvoir à	Joëlle NEVEUX
Sylvie SERGE CABITEN	a donné pouvoir à	M. le Maire
René CORGNOLO	a donné pouvoir à	Paul HEIM
Isabelle PLANTARD	a donné pouvoir à	Joëlle DUMOND

ABSENT

La séance est ouverte à 9 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Johnny RODRIGUES, Conseiller Municipal, est élu « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

II - INFORMATION – INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite à la démission de Madame Françoise BEAUSEIGNEUR CHAILLAN, et Mademoiselle Fanny PAIGNON, Conseillères Municipales, M. le Maire procède à l'installation de Madame Claude ICHARD et Monsieur Mickaël PALHIER au sein du Conseil Municipal.

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

**1 ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE BI N° 227
CONSTITUANT L'IMPASSE EMILE GOUJON - CLASSEMENT ET
INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'acquisition d'une portion de 370 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée section BI n° 227, d'une superficie totale de 519 m², par document d'arpentage à intervenir, propriété des Consorts HERAUD, au prix convenu entre les parties de 15 000 €,

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette transaction ainsi qu'à recevoir et authentifier l'acte d'acquisition par la Commune, qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,

DECIDE du classement dans le domaine public communal de la voie, dès lors que ces formalités auront été accomplies.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

2 APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET VILLE

Après débat, le Conseil Municipal :

VOTE la décision modificative n° 2 Budget VILLE proposée.

VOTE : 24 voix POUR

3 CONTRE (M. BOUVARD- (pouvoir de P. VEGAS) – F. GUILLIBERT DE LA LAUZIERE)

3 DENOMINATION DE VOIE – LE PARC DE PALAYSON – QUARTIER LES FOURQUES

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME Boulevard des Roches de la parcelle AN 575 à la parcelle AN 596, et **PRECISE** que la longueur de cette voie est de 488 ml,

DENOMME Allée du Muguet parcelle AN 684, et **PRECISE** que la longueur de cette voie est de 170 ml,

DENOMME Allée des Capucines parcelle AN 696, et **PRECISE** que la longueur de cette voie est de 147 ml.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

4 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU S.I.V.U. DE LA GARONNETTE

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités pour l'exercice 2012 du S.I.V.U. de la Garonnette.

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 10 h 51*

**AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 21 juin 2013.

Le Maire,
Vice Président de la CAVEM,
Luc JOUSSE